

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION
28 février 2023

OBJET

Délibération N°2023-13

ATTRIBUTION

MARCHE

2023-1

TRAITEMENT

DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le huit mars à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BOUILLAUT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Messieurs et Mesdames BIGNON, BRIANCEAU, GOUSSIN, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Madame MATHIAS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical que la commission d'appel d'offre a attribué le marché du traitement du bois des déchèteries à l'entreprise SEP Valorisation pour un montant de 34 € H.T. la tonne traitée. Le transport jusqu'au site de traitement sera réalisé par le SMIRTOM.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, avec possibilité de reconduction de 1 an uniquement sur accord des deux parties.

Le tarif de traitement est fixé à 34€ H.T. la tonne.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du bureau syndical autorisent le Président à signer le marché 2023-1 avec l'entreprise SEP Environnement à compter du 15 mars 2023, pour une durée de 1 an et pour un tarif de 34 € H.T. la tonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

